

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

LE RÈGLEMENT 2023-300 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-243 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES A ÉTÉ ADOPTÉ 06 FÉVRIER 2023.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 21e jour du mois de février 2023.

Sylvie Champagne,

Directrice générale et greffière-trésorière